



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU DE LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE (CSA-R DSNJ)

10 juin 2026

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, à défaut de message officiel par l'institution, la **CFDT Défense** porte à la connaissance de cette assemblée le décès, la semaine dernière, d'un de nos personnels civils, M. Damien FERNANDES. Nous vous laissons le soin de décider de l'opportunité d'une minute de silence.

Le contexte international connaît une dégradation persistante des équilibres géopolitiques, une multiplication des conflits régionaux et une remise en cause croissante du droit international.

Face à ces évolutions, la France renforce légitimement son effort de défense pour préserver sa souveraineté, sa sécurité et sa capacité d'action.

Cette orientation stratégique se traduit notamment par une augmentation significative des crédits alloués à la défense. Si le débat entre Sénat et Assemblée nationale se crispe autour des moyens à accorder (une commission mixte paritaire est prévue et l'Assemblée nationale aura le dernier mot), il n'en reste pas moins que la trajectoire de la loi de programmation militaire sera encore réhaussée d'ici 2030. En découleront l'accélération de certains programmes capacitaires et une nécessaire adaptation de l'organisation du ministère des Armées aux exigences d'un environnement plus incertain.

La **CFDT Défense** ne remet pas en question cette nécessité : la défense de la Nation requiert anticipation, préparation et résilience.

Néanmoins, nous affirmons avec force qu'aucune politique de défense durable ne peut être bâtie sur l'affaiblissement des droits des agents, sur le recul du dialogue social, ni sur la marginalisation des personnels



DÉCLARATION LIMINAIRE

civils qui contribuent quotidiennement à la réussite des missions du ministère, notamment en matière de soutien aux forces.

Cette vigilance s'avère d'autant plus nécessaire que l'actualisation de la Loi de programmation militaire prévoit la création d'un régime d'« état d'alerte de sécurité nationale », susceptible d'autoriser des dérogations majeures au droit du travail et à certaines procédures protectrices pour l'environnement en particulier. La **CFDT Défense** a déjà exprimé ses inquiétudes face à ce dispositif, qui introduit une logique d'exception durable dans notre droit.

Pour la **CFDT Défense**, la résilience nationale ne se mesure pas uniquement à l'épaisseur d'un budget ou au volume des équipements. Elle repose également sur la cohésion sociale, la confiance des agents, la qualité du dialogue social et la capacité de l'administration à préserver les droits fondamentaux de celles et ceux qui la servent.

Au sein du ministère des Armées, cette exigence concerne également la chaîne du Service national et de la jeunesse qui est, nous l'avons déjà dit, un outil stratégique pour la sécurité et la cohésion nationale. C'est pourquoi la **CFDT Défense** réclame que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour permettre aux agents de la DSNJ de mener à bien cette mission qui leur tient à cœur. C'est tout l'objet de nos travaux et de nos actions.

Concernant le CSA-R de ce jour, la **CFDT Défense** regrette que la documentation relative à ce comité n'ait été transmise que le 2 juin 2026 à 19h, soit une semaine avant le CSA-R. De plus, ou devrais-je dire de moins, nombres de documents à étudier ne seront présentés qu'en séance. Ce mode opératoire ne permet pas aux élus de travailler dans de bonnes conditions. Il restreint l'intérêt et la pertinence de ce comité, le cantonnant à une simple séance d'information faute de pouvoir préparer sereinement et sérieusement cette instance.

La **CFDT Défense** déplore également que certains élus n'ont pu assister à ce CSA-R du fait des contraintes imposées par la chaîne dans les tours JDC. La qualité du dialogue social se mesure également à l'aulne du respect des mandats détenus et à leur reconnaissance par la chaîne hiérarchique locale.



DÉCLARATION LIMINAIRE

Depuis la généralisation de la nouvelle JDC, il y a maintenant neuf mois, les agents démontrent chaque jour une implication remarquable, face à des évolutions permanentes, générant des pertes de repères, mettant parfois à mal les conditions de travail, dégradant la confiance dans l'institution, brouillant les perspectives et créant, de fait, une inquiétude quant à leur avenir et aux bénéfices que les agents devraient légitimement tirer de leur investissement.

Ainsi, il peut être évoqué, les différentes décisions prises sans tenir compte des effets de bord, décisions demandant parfois une forte réactivité, parfois aussi en dérogation des normes ou portant atteinte à l'articulation vie privée / vie professionnelle.

Malgré le discours et certains efforts au niveau central, sur le terrain, les aspects humains restent mis en second plan par rapport aux aspects matériels et surtout par rapports aux objectifs : **la mission compte plus que ceux qui s'y emploient**. Et pour la **CFDT Défense** ce n'est pas acceptable.

Dans ces conditions, comment rassurer les agents sur les promesses faites alors que la confiance dans l'institution s'effrite ?

La DSNJ n'a pas fini sa mue organisationnelle et territoriale et les agents attendent.

Les travaux sur l'accord Temps de travail à la DSNJ ont été denses mais restent encore à finaliser car de nombreuses questions sont toujours en suspens (nous y reviendrons en cours de séance).

En parallèle de ces travaux, la compensation financière des contraintes de la JDC n'est pas gravée dans le marbre et la date de sa mise en œuvre n'est pas officiellement annoncée par un texte (alors même que certains beaux-parleurs sans cervelle ont déjà annoncé à des agents sa mise en place au titre des JDC de juin 2026).

Les agents concernés attendent toujours la refonte des fiches de postes intégrant les nouvelles fonctions et tâches issues de la JDC.

Bref, la météo n'est pas au ****grand beau**** à la DSNJ.

Merci de votre attention.

« Seul le prononcé fait foi »

Paris, le 10 juin 2026 ●